

REGLEMENT INTERIEUR DES BIBLIOTHEQUES LASCROSSES & ENTIORE

ADRESSES

LASCROSSES

**6 Place Alphonse Jourdain
31000 TOULOUSE**

Tél. : 05 61 29 49 28

Email : bibliotheque@tbs-education.fr

ENTIORE

**2 Avenue de Mercure – Ecoparc 1
31130 QUINT-FONSEGRIVES**

Tél : 05 61 29 46 25

Email : bibliotheque.entiore@tbs-education.fr

HEURES D'OUVERTURE

LASCROSSES

**Lundi : 11h00 – 20h00
Mardi au Vendredi : 8h30 – 20h00
Samedi : 10h00-18h00**

ENTIORE

Lundi au Vendredi : 13h30-17h30

Les Bibliothèques sont fermées **4 semaines au mois d'Août et entre Noël et le Nouvel An**.
Les autres périodes de fermeture seront affichées sur la porte d'entrée et annoncées sur le site web.

CONDITIONS D'ACCES

1. Les Bibliothèques Alaric et Entiore sont réservées :
 - Aux étudiants, enseignants, stagiaires inscrits aux programmes diplômants de TBS.
 - Aux anciens élèves ESC, MASTERES, BACHELOR et aux stagiaires Mastères et Formation Continue, adhérents à l'Association des Anciens.
 - Aux étudiants de 3^{ème} cycle de l'université des Sciences Sociales.
 - Au personnel administratif de TBS.
2. L'accès et la consultation sur place des documents sont ouverts à ces personnes et ne nécessitent pas d'inscription.
3. L'inscription sera nécessaire au moment d'un emprunt de document.

4. Certains documents sont exclus du prêt et peuvent être consultés uniquement sur place :
- Les périodiques
 - Les usuels (encyclopédies, dictionnaires, annuaires professionnels).

INSCRIPTION A TITRE INDIVIDUEL POUR LE PRET A DOMICILE

1. Pour s'inscrire, l'utilisateur apprenant doit impérativement présenter sa carte d'étudiant ou d'inscrit à un programme de formation.
2. L'inscription est renouvelable chaque année.
3. Tout changement de statut, de domicile, de téléphone, doit être signalé.
4. Un chèque de caution annuel de 120 € sera demandé aux professeurs vacataires, aux anciens élèves, aux stagiaires Formation Continue (formations courtes) et au public extérieur agréé.
5. La caution sera restituée lorsque la situation des prêts consentis sera régularisée.

REGLEMENT POUR LE PRET A DOMICILE

1. Le prêt à domicile est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur, uniquement aux usagers régulièrement inscrits.
2. L'utilisateur « apprenant » inscrit peut emprunter 5 documents durant 21 jours.
Les supports pouvant être empruntés sont :
 - des ouvrages
 - des Cdrom
3. Le prêt est renouvelable (par tél, par mail, ou sur place) si l'exemplaire n'est pas réservé et s'il n'y a aucune pénalité de retard (Une période d'interdiction au prêt est déclenchée automatiquement au moment du retour des prêts, dont la durée est égale au nombre de jours de retard).
4. En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la Bibliothèque se réserve le droit de prendre toutes dispositions pour assurer le retour des dits documents (rappels écrits, téléphoniques ou bien par mail, suspension de droit au prêt).
5. L'accès à C@mpus sera bloqué ou le chèque de caution sera encaissé pour non-restitution des livres empruntés.
6. Tout chèque encaissé ne sera pas remboursé même après retour des ouvrages.
7. En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur (prix public TTC).

DROITS DE REPRODUCTION DES DOCUMENTS

La Bibliothèque respecte la législation en vigueur sur la reproduction des documents et celle relative aux droits d'auteurs. Par conséquent, elle dégage sa responsabilité de toute infraction aux règles annoncées dans le document accessible sur le site web de la Bibliothèque.

COMPORTEMENT DES USAGERS

1. Les lecteurs doivent respecter le calme à l'intérieur des locaux et veiller à la tranquillité et au travail d'autrui, sous peine d'une exclusion.
2. **Il est interdit de fumer, manger, boire et d'utiliser un téléphone portable dans les locaux de la Bibliothèque.**
3. Les usagers de la Bibliothèque doivent ranger les documents utilisés à leur place.
4. Le vol ou la détérioration des documents ou de tout matériel sont passibles du conseil de discipline.

RESSOURCES DE LA BIBLIOTHEQUE

Les ressources de la Bibliothèque sont disponibles sur le site de Toulouse Business School (<http://www.tbs-education.fr>) ou sur « C@mpus » rubrique « Bibliothèque ». Il est nécessaire d'utiliser son login et son mot de passe personnel fournis par le service informatique de l'école pour pouvoir consulter ce site.

Vous pouvez déposer des messages à la Bibliothèque directement à partir du site « rubrique contact » (poser une question, réserver le prêt d'un livre, suggérer un achat, déposer une demande de document archivé...).

QUEL MATERIEL EST DISPONIBLE ?

1. 16 ordinateurs à Alaric et 8 à Entiore sont disponibles, tous connectés à Internet et reliés à des imprimantes laser.
2. Un photocopieur gratuit est disponible dans la bibliothèque Lascrosses et dans la rue du bâtiment d'Entiore.
Impression depuis un lecteur USB.
Numérisation vers une adresse électronique.
3. 6 salles de travail en groupe à la Bibliothèque Lascrosses dont 2 Salles équipées d'écrans numériques partagés.
4. 3 Ipad équipés d'applications (presse, media, jeux, infos pratiques).